

Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, sur "la traduction du site web du SPF Mobilité et Transports"

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le secrétaire d'État, plusieurs citoyens de ma région ont constaté que le site web du SPF Mobilité et des Transports n'est pas accessible en allemand. Pour les citoyens de ma région, c'est évidemment très dommage de ne pas pouvoir s'informer dans leur langue maternelle qui est aussi une langue officielle de la Belgique.

Mis à part le point relatif à l'immatriculation des véhicules, aucune brochure en allemand n'est disponible. Par exemple, pour un point qui concerne une matière qui intéresse mes concitoyens, le permis de conduire, il n'existe aucune information en langue allemande.

Monsieur le secrétaire d'État, êtes-vous conscient de cette situation? Quelles solutions pouvez-vous envisager pour pallier ce manque?

Melchior Wathelet, secrétaire d'État:

Madame la présidente, madame Jadin, il est vrai qu'il est difficile, étant donné les moyens humains dont dispose la Direction générale Mobilité et Sécurité routière du SPF de fournir tous les documents et informations disponibles sur le site en allemand.

Toutefois, dans un souci d'orientation client, la DG Mobilité et Sécurité routière a toujours eu à cœur de faire traduire les documents qui concernent directement les citoyens. C'est ainsi qu'une brochure d'information reprenant les grands axes de la procédure d'immatriculation est disponible sur le site du département. Il en est de même pour certaines publications occasionnelles telles que celles diffusées lors de l'introduction de la nouvelle plaque au format européen.

En outre, les différentes directions de la DG veillent tout particulièrement à mettre, à disposition de la Communauté germanophone, tous les formulaires qui peuvent concerner directement la population germanophone.

Les différents formulaires de demande d'agrément comme installateur de tachygraphe ou comme service technique, etc. sur notre site sont tous mis à disposition en allemand.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas du permis de conduire que vous citez dans votre question, le service concerné a fait traduire et met à la disposition des administrations communales concernées en allemand toutes les circulaires, le formulaire de demande du permis ainsi que celui relatif aux aptitudes médicales.

Mes services veilleront à ce que ces textes soient désormais aussi disponibles sur le site web du SPF. Le site web du SPF est aussi en plein renouvellement. Une partie de ce projet concerne la traduction des pages en allemand et anglais avec priorité pour les pages orientées client. Cette traduction se fera en plusieurs phases. L'implémentation dépendra de la capacité du service traduction du SPF Mobilité et Transports. Je veillerai à ce qu'elle se réalise le plus rapidement possible.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie et je comprends tout à fait. Ce n'est pas uniquement le cas du département Mobilité et Transports. D'autres services publics fédéraux éprouvent également des difficultés. Je comprends qu'on ne sache pas tout traduire et je note votre volonté et celle de votre département de pallier ce problème, de mettre à disposition le plus d'informations possible et d'améliorer encore l'offre de services pour mes concitoyens germanophones.